

LES BUDGETS PRIMITIFS 2017 DE LA VILLE DE LIBOURNE NOTE DE SYNTHÈSE

BUDGET PRINCIPAL

Le budget primitif global présenté au vote du conseil municipal pour l'exercice 2017 s'élève à **52 610 350 €**.

Par rapport au budget primitif 2016, la section de fonctionnement d'un montant de **35 151 100 €** est en baisse de 4.2 % et la section d'investissement d'un montant de **17 459 250 €** est en hausse de 20%.

La section de fonctionnement dégage un autofinancement (virement + amortissements) de **3 604 550 €**, supérieur à celui de 2016 de près de 400 000 €. Celui-ci couvre le remboursement de la dette en capital (2.9M€), le solde de 654 550 € est affecté au financement de l'investissement.

I – La structure simplifiée du budget global



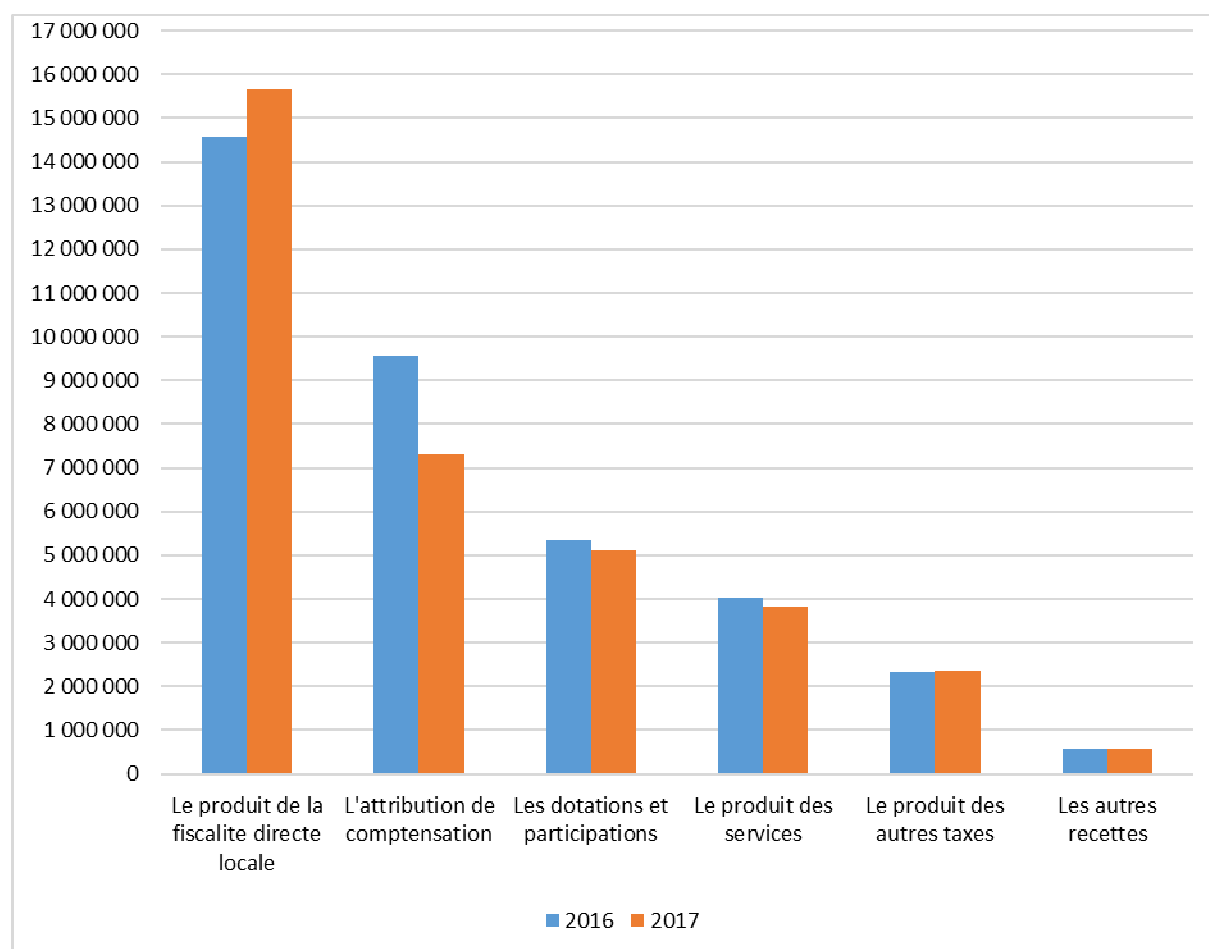
II – La section de fonctionnement

1 : Les recettes réelles de fonctionnement (RRF) : 34 846 100 €

Elles sont composées des postes suivants :

- Le produit de la fiscalité directe locale
- L'attribution de compensation
- Les dotations et participations
- Le produit des services
- Le produit des autres taxes
- Les autres recettes

Elles s'élèvent à 34 846 100 € au BP 2016, soit une diminution de 4.27% par rapport au budget primitif de 2016 (- 1 554 800 €)

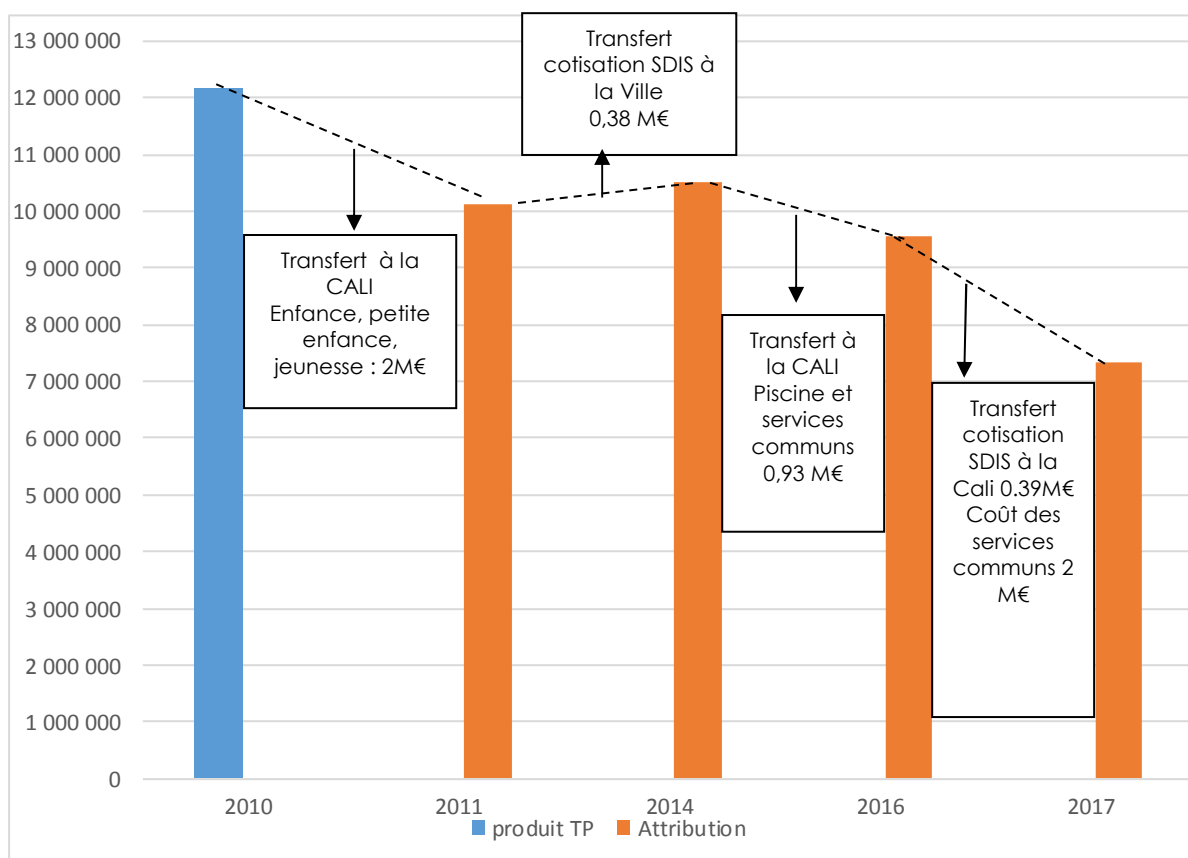


1.1 Le produit de la fiscalité directe locale (cpt 7311) ressort pour 2017 à 15 645 902 € et évolue de 7.44% par rapport au BP 2016, soit 1 084 044 €

Cette progression provient de :

- l'évolution des bases fiscales (loi de finances + 0.4% et évolution physique) pour **145 404 €**
- l'augmentation du taux de la taxe foncière bâtie de 3 points qui passe de 25.69% à 28.69% pour **938 640 €**

1.2 L'attribution de compensation (cpt 7321): 7 324 152 €



1.3 Le produit des dotations et participations (cpt 74) : 5 117 491 €

Ce compte, en diminution de 225 188 € par rapport au BP 2016, regroupe deux catégories de recettes :

- les dotations de l'Etat, que l'on retrouve dans le budget au chapitre 932 (D.G.F., D.S.U., D.G.D., allocations compensatrices fiscales) pour **4 684 172 €**, baissent de 3.7% par rapport au BP 2016, soit **- 179 241 €**.

Au moment du bouclage du budget primitif, l'Etat n'avait toujours pas communiqué le montant des dotations.

Tout d'abord, la baisse de la DGF pour la participation au redressement des comptes publics a été estimée à 338 K€ et l'écrêtement pour financer la hausse de la péréquation verticale (DSU, DSP, DSR) à 61K€, soit au total une **diminution de près de 400 K€**. Néanmoins, cette baisse est légèrement atténuée grâce à l'augmentation de la population (+ 612 h) qui génère une recette supplémentaire de 65 357€.

Ensuite, compte tenu des modifications des critères de la DSU, la Ville a prévu une **augmentation de 81K€**

Enfin, les compensations fiscales et autres attributions progressent de **120 K€** correspondant principalement aux dégrèvements de la taxe d'habitation pour les personnes à revenu modeste ayant perdu le bénéfice de la demi-part supplémentaire.

-Les participations, d'un montant de **433 319 €** restent stables par rapport à 2016 et concernent principalement les prestations versées par la CAF pour les accueils périscolaires (APS), l'école municipale des sports, sports vacances pour 250 K€ et le fond de soutien aux rythmes scolaires pour 100 K€.

1.4 Le produit lié à l'activité des services (cpt 70) : 3 820 055 €.

Ce chapitre, en diminution de 5.3 % soit 216 K€ par rapport à 2016, regroupe :

- Les recettes des familles qui restent stables (restauration, périscolaire, services culturels, sportifs, les locations de salle..) pour un montant de **900 k€**.
- Les recettes du stationnement en **baisse de 50 K€** entre les BP 2016 et 2017 ; néanmoins l'inscription 2017 d'un montant **de 626 K€** est légèrement supérieure (+20 000 €) par rapport à la réalisation 2016.
- Les concessions dans les cimetières : la prévision du BP 2016 avait été surévaluée (95 K€), l'inscription 2017 à hauteur **de 60 K€** fait donc ressortir une **baisse budgétaire de 35K€**.
- Les conventions de mise à disposition du personnel entre la ville et la CALI d'un montant de **670 K€ diminuent de près de 60K€**. En effet, suite à la réorganisation des services de la Ville et à la création des services communs entre la Ville de Libourne et la Cali, il a été mis fin à des mises à disposition avec la Cali. La prévision budgétaire des mises à disposition du personnel des ALSH reste quant à elle stable à hauteur de 640 k€.
- Les conventions de prestations de services d'un montant **de 1M€** regroupent principalement la convention de gestion de la piscine municipale pour 756 K€ et les remboursements des repas des structures enfance et petite enfance pour 215 K€. Il a été mis fin aux remboursements par la Cali des prestations des services fiscalité et ressources humaines **pour 30 K€** suite à leur intégration au sein d'un service commun.
- La convention de prestations avec le CCAS, relative notamment au remboursement des repas des personnes âgées et aux interventions du personnel du centre technique municipal, pour **160 K€**.

1.5 Les autres taxes (cpt 73 hors 7311 et 7321) : 2 358 900 €

Les autres taxes, hors fiscalité directe et attribution de compensation, sont stables ; on retrouve le FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) estimé à 340 K€, les droits de place (300 K€), la taxe sur l'électricité (530 K€), la taxe locale sur la publicité extérieure (250K€) et les droits de mutations (900K€)

1.6 Les autres recettes : 579 500 €

Elles recouvrent principalement les loyers pour 300 K€, le fond Graziana pour 50 K€, les recettes exceptionnelles liées à des sinistres pour 36 K€ et les atténuations de charges pour 100 K€.

2 Les recettes d'ordre de fonctionnement : 305 000 €

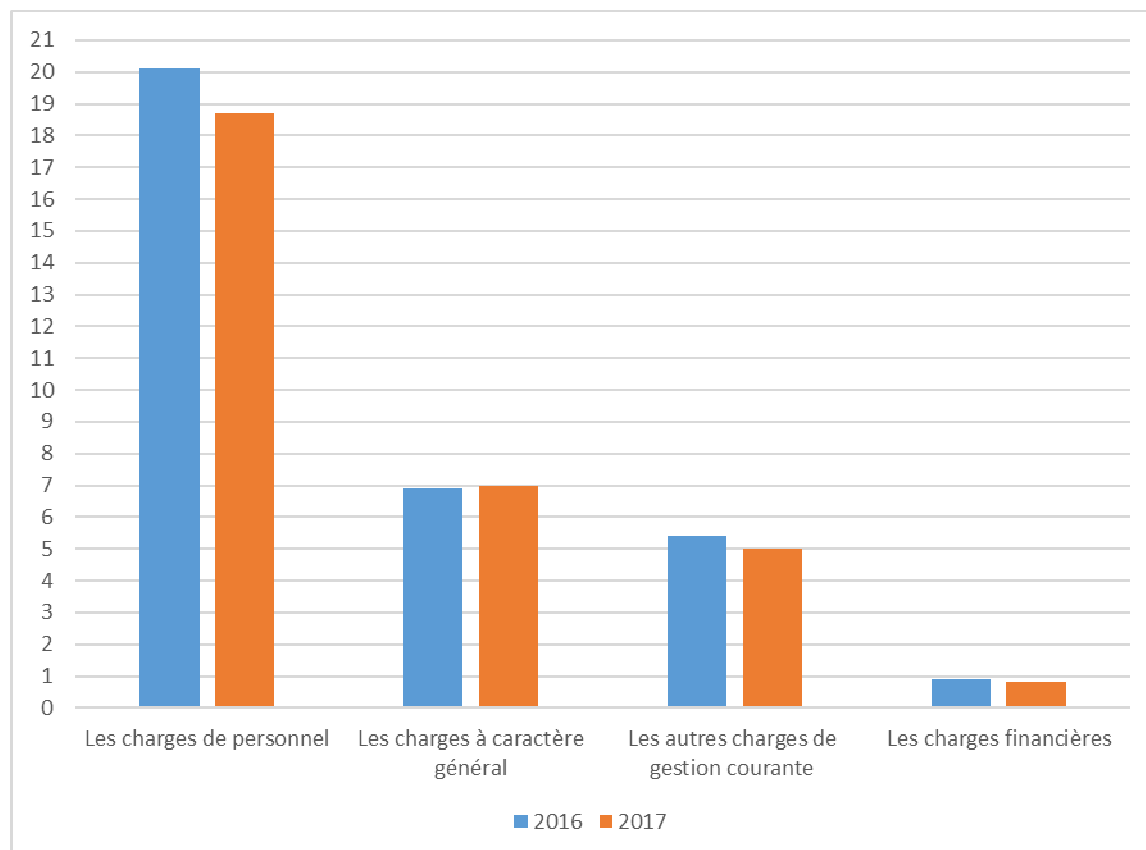
Elles concernent notamment les travaux d'investissement en régie pour 300 000 €.

3 Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) : 33 489 300 €

Elles se décomposent en quatre rubriques principales :

- Les charges de personnel
- Les charges à caractère général
- Les autres charges de gestion courante
- Les charges financières

Les DRF s'élèvent à **31 546 550 €** pour l'année 2017, soit une **diminution de 5.8%** par rapport au budget primitif 2016 (- **1 942 750 €**)



3.1 Les dépenses de personnel (012) : - 7.2% (18 650 k€)

Entre les BP 2016 et 2017, les charges de personnel sont en **diminution de 1 450 000 €**.

Comme annoncé lors du débat d'orientation budgétaire (DOB), pour pouvoir comparer ce poste il est nécessaire de le retraiter en neutralisant les charges du personnel transféré à la Cali dans le cadre de la création des services communs.

A ce titre, au 1^{er} janvier 2017, 31 agents de la ville de Libourne des services finances, informatique, ressources humaines et direction générale des services sont transférés à la Cali, ce qui représente une dépense d'environ **1.3M€**.

Au 1^{er} juillet 2017, 23 agents des services juridique, commande publique, patrimoine bâti, bureau d'étude et pôle secrétariat des services techniques seront transférés à la Cali, soit une dépense d'environ **500 K€**.

Au total, sur l'année 2017, la baisse des charges de personnel liée aux transferts du personnel s'élève à 1.8 M€

Compte tenu de ces éléments, on constate que les charges de personnel progressent donc **de 350 K€** entre 2016 et 2017.

Cette augmentation s'explique essentiellement par les éléments suivants :

- **Les charges supplémentaires : + 465 K€**
 - Augmentation du point d'indice de 0.6% au 1^{er} février 2017 qui s'ajoute à celle du 1^{er} juillet 2016 sur une année pleine : 150 K€
 - Evolution du GVT (glissement vieillesse technicité) : 140 K€
 - 3 Recrutements (coordonnateur projet urbain, agent de propreté urbaine, assistant domaine public) : 115 K€
 - Création d'une mission de pilotage et évaluation des politiques publiques pourvue par un agent transféré du CCAS (neutralité budgétaire car baisse de la subvention) : 60 K€

- **Les baisses de charges : - 125 K€**
 - Les départs à la retraite non remplacés : 30 K€
 - Transfert d'un agent sur le budget annexe du FAC (neutralité budgétaire car augmentation de la subvention) : 35 K€
 - Réduction de l'enveloppe des contrats de remplacement : 60 K€

3.2 Les charges à caractère général (cpt 011) : stabilité à hauteur de 7M€

Ce chapitre regroupe notamment :

- les dépenses d'énergie (eau, électricité, chauffage, éclairage public, téléphonie, carburant) pour **2.1 M€**
- les contrats de prestation de service, maintenance et réparation pour **1,4 M€**,
- Les achats de fournitures et de petits équipements, de voirie, de produits d'entretien, de vêtements de travail : **640 k€**
- La restauration municipale **623 k€**
- Travaux d'entretien des espaces verts, environnement : **351 k€**

- Les locations immobilières : **270 k€**
- Les assurances et honoraires : **225 k€**
- La redevance spéciale versée au SMICVAL : **130 k€**
- Les travaux d'entretien des bâtiments publics **100 k€**
- Fournitures scolaires : **85 k€**

3.3 Les autres charges de gestion courante (cpt 65) : -11 % (4.8 M€)

Ce compte enregistre une baisse de 600 k€ correspondant pour :

- 395 k€ au transfert de la contribution versée au SDIS à la CALI.
 - 65 k€ à la baisse de la subvention versée au CCAS (2.3M€) liée au transfert d'un agent à la Ville sur la mission pilotage et évaluation des politiques publiques et au non remplacement d'un départ à la retraite d'un agent des finances dans le cadre de la création du service commun finances. Cette économie est atténuée par le renfort d'un agent auprès de la direction du CCAS.
 - 20 k€ à la baisse des subventions au COS et à l'amicale, suite au transfert du personnel à la Cali. L'inscription des subventions aux associations est restée stable (1M€)
 - 130 k€ suite à un changement de compte de la redevance spéciale versée au SMICVAL qui passe au chapitre 011 « charge à caractère général » à la demande du comptable public.
- Le virement d'équilibre versé au budget annexe du FAC pour 920 k€ est en augmentation de 25 k€ suite au transfert d'un agent provenant du budget principal.
 - La subvention aux écoles privées d'un montant de 145 k€ est en légère augmentation (+6 k€), due à l'évolution des effectifs.

3.4 Les charges financières (cpt 66) : - 7.8 % (786 410 €)

Les charges financières sont composées :

- des intérêts de la dette pour un montant de **635 k€**, en baisse de 45 k€ par rapport au BP 2016. La dette du budget principal étant positionnée à 20 % en taux variable, la Ville profite des taux extrêmement bas. (Euribor12 mois : - 0.109%).
- des intérêts du contrat Partenariat Public Privé (PPP) de l'éclairage public et de la signalisation tricolore pour un montant de 151 k€, en baisse de 22 k€.

4 Les dépenses d'ordre de fonctionnement : 3.6M€

Elles représentent l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement.

Le virement à la section d'investissement d'un montant de 2 060 000 € correspond à la capacité d'autofinancement brute dégagée sur le fonctionnement.

A ce montant s'ajoutent les dotations aux amortissements d'un montant de 1 544 550 € qui contribuent également au financement des investissements.

III – La section d’investissement

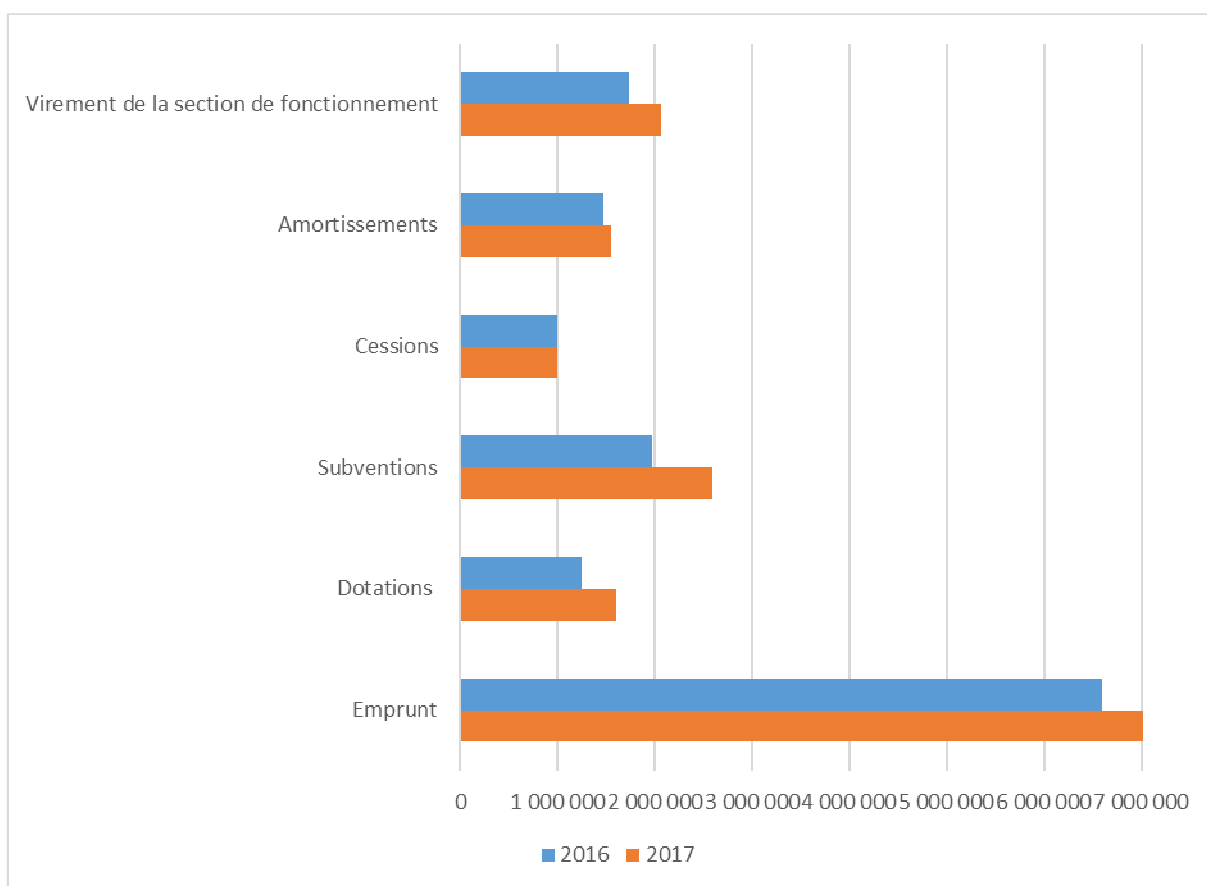
La section d’investissement s’élève à 17 459 250 €.

L’équilibre entre les dépenses et recettes réelles est assuré par le virement de la section de fonctionnement et les dotations aux amortissements.

1 Les recettes globales d’investissement

Le financement des investissements est assuré principalement par cinq grandes catégories :

- Le virement de la section de fonctionnement : 2 060 000 €
- L’amortissement : 1 544 550 €
- Les cessions : 1 000 000 €
- Les subventions : 2 589 200 € dont 1 840 000 € provenant du Fonds de soutien à l’investissement public local (FSIPL)
- Les dotations (FCTVA et taxe d’aménagement) : 1 600 000 €
- L’emprunt : 8 440 000 €



2 Les dépenses réelles d'investissement : 16 954 250 €

Elles regroupent principalement le remboursement de la dette et les opérations d'investissement.

2.1 La dette : 5 014 000 €

Le remboursement de la dette en capital d'un montant **de 2 950 k€** progresse de 150 k€ par rapport à 2016. Le profil d'extinction de la dette intègre les emprunts mobilisés sur l'exercice 2016 à hauteur de 4.5 M€

Comme l'année dernière, au remboursement de la dette en capital, il convient de rajouter **336 k€** du solde du remboursement de l'avance du FCTVA perçu en 2015 pour 672 k€ dans le cadre du plan de relance.

A compter de 2017, le loyer investissement du PPP (partenariat public privé) relatif à l'éclairage public et à la signalisation tricolore, d'un montant de **603 k€**, sera comptabilisé sur le chapitre 911, compte 1675 Dettes et autres opérations financières. Auparavant il était imputé à tort sur le chapitre 908 « aménagement urbain » compte 23 « travaux en cours ».

Enfin, ce chapitre enregistre le solde de l'acquisition de la caserne Proteau pour un montant **de 1 125 k€**

2.2 Les opérations d'investissement : 11 736 340 €

Les investissements sont répartis entre les opérations votées **en APCP** pour un montant total de **6 546 590 €** (voir la délibération) et des **opérations hors AP**, au caractère plus annuel, récurrent ou plus ponctuel, pour **5 189 750 €**

On retrouve principalement hors APCP les opérations suivantes :

- Acquisitions foncières : 1 575 k€
- Vidéo protection : 150 k€
- Classes numériques dans les écoles : 180 k€
- Opérations récurrentes de travaux de mise à niveau du patrimoine bâti : 545 k€
- Renouvellement matériel technique, roulant, sécurité routière, voirie... : 440 k€
- Création et installation d'un skate park : 350 k€
- Fonds de concours port de plaisance : 250 k€
- Renouvellement et mise à niveau du parc horodateurs : 200 k€ (+200 k€ en début d'année 2018)
- Aire d'accueil des camping-cars : 120 k€
- Renouvellement matériel informatique : 100 k€
- Sécurisation des bâtiments scolaires : 95 k€
- Création du giratoire chemin des ormeaux/RN89 : 80 k€
- Tennis création court de paddle : 60 k€
- Itinéraire 2 roues : 50 k€
- Chapelle des Cordeliers : mise en sécurité, conservation et études : 50 k€

BUDGET ANNEXE
FESTIVITES ACTIONS CULTURELLES

Le budget est équilibré par le virement provenant du budget principal pour un montant de **920 000 €**

STRUCTURE DU BUDGET 2017
THEATRE DU LIBURNIA

DEPENSES	757 250	RECETTES	757 250
Programmation Culturelle	256 550	Abonnements & Location du théâtre	97 500
Personnel	267 000	Subventions & Participations	39 000
Autres charges à caractère général	69 400	Autres Recettes	5 000
Annuité de la dette	142 300	Virement d'équilibre	615 750
Amortissement	22 000		

FEST'ARTS

DEPENSES	461 510	RECETTES	461 510
Compagnies	184 500	Entrées + Ventes diverses	17 800
Autres dépenses	140210	Subventions & Participations	100 000
Personnel	136 800	Sponsors - Parrainages	39 460
		Virement d'équilibre	304 250

BUDGET ANNEXE

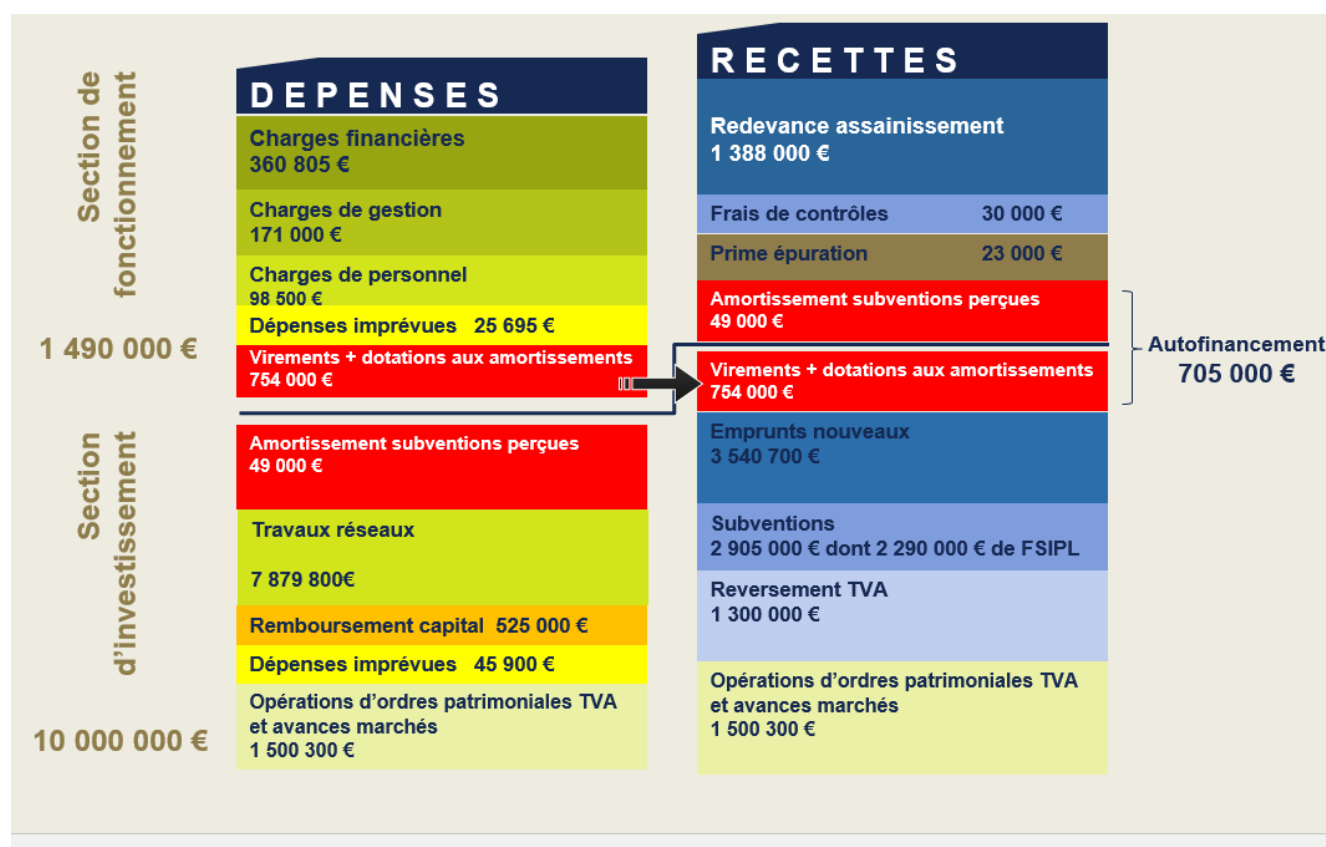
SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Le budget primitif global présenté au vote du conseil municipal pour l'exercice 2017 s'élève à 11 490 000 €.

Ce budget est équilibré sans augmentation de la taxe en 2017 qui reste à 0.80 € du M3

La section de fonctionnement dégage un autofinancement (virement + amortissement) de 705 000 €, qui couvre le remboursement de la dette en capital (525 000 €)

La structure simplifiée du budget global



BUDGETS ANNEXE

SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Le budget primitif global présenté au vote du conseil municipal pour l'exercice 2016 s'élève à 2 551 000 €.

Ce budget est équilibré sans augmentation de la taxe en 2017 qui reste à 0.20 € du M3

La section de fonctionnement dégage un autofinancement (virement+ amortissements) de 271 000 €, qui couvre le remboursement de la dette en capital (58 000 €).

La structure simplifiée du budget global

